

Pretium doloris suite à un accident de la route, voiture versus p

Par RICHARD Marine, le 06/10/2016 à 10:38

Bonjour

Il y a 2 semaines 1/2, j'ai percuté de plein fouet un piéton qui traversait en courant hors passage piéton une voie à forte circulation et qui était caché par un bus venant à contre sens. Heureusement malgré le choc, le piéton s'en sort totalement indemne. Il a reconnu ses torts ainsi que l'assurance. Ma voiture à été déclaré épave car les frais de réparation étaient trop élevé (Le choc a été violent). Quand j'ai reçu le corps de plein fouet, j'ai été très choqué mais j'ai vite repris mes esprits car je ne savais pas où le corps avait été éjecté et il fallait que je secoure rapidement la victime. La victime est un jeune étudiant étranger avec une sécu et mutuelle spéciale étudiant.

Depuis cet épisode, je suis très nerveuse et dors très mal. J'ai eu tellement peur de le tuer ! La nuit j'ai les images au ralenti comme dans les pubs de prévention routière. J'ai aussi très mal au dos et nuque. Je n'ai pas vu de médecin car je pensais que ça passerait et en plus je travaillais en déplacement. **Est-il trop tard pour le faire constater par mon assurance ?** De toute façon je vais aller chez le médecin et l'hostéopathe car j'ai trop mal et je voudrais me faire rembourser les frais.

Merci de votre réponse cordialement

Par Chaber, le 06/10/2016 à 10:44

bonjour

[citation] Est-il trop tard pour le faire constater par mon assurance ? De toute façon je vais aller chez le médecin et l'hostéopathe car j'ai trop mal et je voudrais me faire rembourser les frais. [/citation]normalement vous avez 5 jours pour déclarer un sinistre.

Néanmoins les assureurs sont tenus d'accepter une déclaration dans les 2 ans sous réserve que cela ne leur cause pas préjudice

Sous réserve d'une assurance conducteur dans votre contrat vous pouvez faire une déclaration en justifiant la relation de cause à effet surtout 2 semaines après